



Détail des activités de l'Union départementale des DDEN de Loir et Cher - année 2022

Suite à la décision prise en Conseil d'administration ce rapport d'activités relate donc l'ensemble des activités de notre Union départementale du 01/01 au 31/12/2022.

1- Vie de l'Union départementale (Conseil d'administration et travail en commissions)

Réunions du CA : 10 réunions dans le local de l'école Marguerite Audoux à Blois 91h pour 10 CA

(12 janvier, 02 février, 09 mars, 27 avril, 11 mai, 25 mai, 05 juillet, 06 septembre, 18 octobre, 13 décembre)

Le 03 juin l'Assemblée générale départementale s'est tenue à l'hôtel Kyriad à Vineuil. Merci aux différents membres des autres unions départementales de notre région pour leur présence et leur participation active aux débats.

Membres du Conseil d'administration et répartition des responsabilités :

Hélène Caron (présidente de l'union départementale et responsable de la délégation de Blois 4)

Michel Blanc vice président

Françoise George (secrétaire départementale et responsable de la délégation de Vendôme)

Christian Philibert (trésorier départemental)

Maïté Brunet (trésorière adjointe chargée des demandes de subventions et responsable de la délégation de Blois ville)

Thierry Delouche (Web master)

Dominique Delaunay responsable de la délégation de Romorantin

Marie Hélène Linard élue membre lors de notre AG de juin et secrétaire adjointe.

Un remerciement tout particulier à Chantal Rousseau, de la délégation de Blois, qui a accepté de remplacer Maïté Brunet aux réunions mensuelles de la Caisse des écoles de Blois depuis septembre et tant que nécessaire.

Plusieurs de nos membres ayant connu de gros soucis de santé, le fonctionnement de notre CA en a été affecté : Hélène Caron, Maïté Brunet et maintenant Christian Philibert qui vient d'ailleurs de démissionner début mars 2023.

Dans notre règlement intérieur il est stipulé que chaque responsable de délégation est membre de droit du CA. Actuellement il manque un responsable pour la délégation de Contres.

Participation au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) : Comme les années précédentes, nous y siégeons à titre consultatif et c'est notre Présidente qui y représente habituellement notre association. Françoise George la supplée en cas de besoin.

Avant chaque CDEN ou toute réunion statutaire de notre association, des motions sont collectivement rédigées.

Voici celle lue par Françoise George lors du CDEN du 21 novembre 2022

"Les DDEN s'inquiètent des conditions de fonctionnement des écoles rendues particulièrement difficiles par les situations sanitaire et sociale actuelles.

Ils regrettent une nouvelle fois l'insuffisance voire l'absence d'infirmières et de médecins scolaires qui pourraient épauler les directrices et directeurs d'école dont la charge a été et est encore alourdie par les protocoles successifs et le suivi des cas contacts COVID.

Depuis le 1er janvier 2022, suivant l'article 24 de la loi EGAlim, les services de restauration collective comme les cantines scolaires doivent proposer pas moins de 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% produits issus de l'agriculture biologique.

Avec l'inflation des coûts de production des denrées alimentaires, les DDEN comprennent les difficultés rencontrées par les communes pour l'organisation des repas de midi dans la restauration scolaire :

- le reste à charge du prix du repas demandé aux familles, s'il est augmenté, ne peut-il pas devenir dissuasif ?
- pour ne pas augmenter le coût du repas, les communes seront-elles tentées de supprimer un des mets composant le menu ? (Exemple : fromage ou dessert)

En France un enfant sur deux mange à la cantine et c'est plus de 60 % des élèves du primaire qui la fréquentent. Pour les enfants des familles "défavorisées", c'est lors du repas de midi que les apports nutritionnels sont les plus importants.

Il nous paraît donc déterminant, pour le bien-être et la santé des enfants, de veiller à perpétuer les conditions favorisant leur fréquentation de la restauration scolaire et de conserver la composition optimale et équilibrée des menus."

2-Demandes de subvention (+ 120 h)

Maïté Brunet, gravement malade, n'a pu faire les demandes de subvention de la ville de Blois, du Conseil départemental et de la ville de Vendôme. Grâce à ses enregistrements des demandes antérieures, Hélène Caron a essayé de suppléer cette absence.

Le Conseil départemental, la ville de Blois et celle de Vendôme ont des formulaires de demande de subvention propres et différents du formulaire "cerfa" qu'utilise la ville de Romorantin et les autres collectivités du département. Certains étant informatisés, il est impossible de passer à la page suivante tant que les données sont incomplètes ou les documents demandés non joints.

Nous avons donc eu des soucis à propos de la subvention du Conseil départemental ainsi que de celle de la ville de Blois.

3-Commissions (80h) :

- préparation et synthèse de **l'enquête départementale** : "Sécurité extérieure de l'école et protection contre une intrusion" (50h)

- préparation de **l'assemblée générale** et synthèse (30h)

4- notre site web départemental s'étoffe d'un intranet (12h de commission + travail du Webmaster...)

Sa présentation graphique est de qualité. Nous essayons de le renouveler et d'y afficher des CR de conférences, des enquêtes, des motions...

Il est facilement consultable grâce aux onglets et est beaucoup visité. Un très vif merci à Thierry Delouche, notre "Webmaster".

5-Cette année, "notre action" pour la mise en valeur du travail des écoles : l'exposition de travaux d'élèves : " Pour l'Éducation de l'enfant à l'environnement, à la citoyenneté et à l'étude du patrimoine" au Conseil départemental n'a pu se faire.

6-Assemblées statutaires des DDEN et leur congrès national (44h):

- **L'union essaie autant que possible d'être représentée dans les AG des différents départements de l'académie (30h en tout)**

 - AG du Loiret le 01/10/2022 à St Jean de la Ruelle : 3 représentants de l'Union (6h*3)

 - AG de l'Indre et Loire le 25 /02/22 à INSPE d'Orléans : 2 représentants de l'Union (6h*2)

- **la réunion régionale n'a pu se faire**

- le **Congrès national des DDEN a eu lieu à Paris** les 19 et 20 novembre. À notre regret 1 seul DDEN par Union n'était admis (14h)

7- Communication

- **Communication suite à notre Assemblée générale (6h30)**

 - rédaction du compte rendu (2h30)

 - son envoi par courriel (1h)

 - à tous les maires du département (270)

 - à toutes les écoles du département (290)

 - envoi par mail (1h30).(Nous rencontrons des difficultés d'envoi par mail : les adresses des mairies changeant très fréquemment.)

aux différents partenaires (30 exemplaires)
dépôt dans les 2 lieux institutionnels (1h30)
à l'Inspection académique (12 exemplaires)
au Conseil départemental (30 exemplaires)

- **Deux interventions au CDEN** (4h*2) avec lecture de motions

- **Courriers** (6h)

vœux envoyés à toutes les associations amies ainsi qu'aux différentes instances officielles, diffusion de l'enquête départementale et des documents-synthèse de l'AG

2- Vie des délégations

Un nouveau mode de fonctionnement a été décidé et mis en place à la suite du renouvellement quadriennal.

Bien que nous ayons pu retrouver quelques nouveaux DDEN, nous ne sommes pas assez nombreux pour répondre aux demandes des écoles.

Dans chaque délégation des DDEN sont proposés comme "référents" afin de répondre aux besoins (sans forcément qu'il y ait attache constante aux écoles). Hélène Caron et/ou les responsables de délégation pourront ainsi répondre aux demandes des écoles ou des mairies et leur transmettre les noms de ces personnes.

réunions des DDEN dans leurs délégations respectives (55h30 en tout)

Nous n'avons pu rassembler les DDEN du département que lors du 4ème trimestre de cette année civile

Blois (1 réunion de 2h30 avec 6 participants) + 1 réunion restreinte faute de participants (2 personnes en tout !) Il est souhaitable que chacun d'entre nous pense à prévenir de sa présence (ou de son absence).

Romorantin (1 réunion de 2h30 avec 8 participants)

Vendôme (1réunion de 3h avec 11 participants)

- activités des DDEN

Participation des DDEN à tous les conseils d'école.

Regret formulé par certains DDEN : il arrive fréquemment que plusieurs conseils aient lieu les mêmes jours et heures ; ce qui empêche notre participation.

Est maintenu le contact avec les écoles par téléphone pour renseigner l'enquête départementale et pour soutenir moralement les directeurs d'école

- médiation

Dans la délégation de Vendôme, suite à l'appel de 2 directrices, la DDEN et la responsable de la délégation se sont déplacées dans ces écoles puis en mairie pour essayer de résoudre les problèmes et rétablir un climat de confiance.

Dans la délégation de Blois, au sujet de l'application des PPMS, des DDEN ont été amenés à servir de médiateurs entre les directions d'école et les responsables des activités périscolaires.

fait par Françoise George : secrétaire de l'Union départementale